

## 2 Politique

## Révision de la liste électorale

### Déjà le grand rush dans les sites !



Ici à la mairie du 1er arrondissement où l'affluence est bien visible...



... tout comme, ici, à la mairie du 6e.

## R.H.A

Libreville/Gabon

**LANCEE** vendredi dernier, l'opération de révision de la liste électorale est bien effective. Dans l'ensemble des sites retenus par le ministère de l'Intérieur, ladite opération a déjà pris forme. Contrairement à ce que l'on a souvent observé lors des opérations antérieures, les populations y convergent depuis ce premier jour. C'est quasiment le grand rush car, ils sont un peu plus de 100 personnes, par jours, à se rendre dans les différentes mairies qui servent de cadre à cette vaste opération. Celles que nos reporters ont visitées hier en étaient une parfaite illustration.

D'après les témoignages recueillis sur ces sites, dès l'ouverture des bureaux vendredi dernier, les populations ont commencé à affluer. À la mairie du 6e arrondissement de la commune de Libreville, au quartier Nzeng-Ayong la file d'attente était perceptible lors de notre passage. Pendant que certains parcouraient les tableaux sur lesquels sont affichées les listes de la précédente révision, d'autres étaient agglutinés au portail qui mène à la salle d'enrôlement.

Cette opération concerne, rappelons-le, *"les Gabonais qui viennent d'avoir 18 ans et les personnes ayant changé de lieu de résidence et de centre de vote"*. Et, à en croire un des superviseurs, c'est la deuxième catégorie citée qui



La présence d'une seule machine n'a pas facilité la tâche des agents enrôleurs.

compose l'essentiel des demandeurs dans les différents centres. *"Ce matin, a-t-il confié, nous avons déjà fini quatre carnets de réclamation comptant chacun, 50 feuillets"*.

Du côté de la mairie du 1er arrondissement de la même commune l'affluence est la même. Même si l'on déplore quelques problèmes de logistique. Sur les deux kits d'enrôlement affectés, seul un

fonctionne normalement. Un incident qui visiblement ralentit l'activité des agents au point de susciter quelques mécontentements chez ces compatriotes venus massivement s'enrôler. *"Nous*

*sommes ici depuis le matin, et les agents ne sont pas expéditifs. Comment voulez-vous qu'on avance avec une seule machine ? De plus, ils ne tiennent pas compte comme des personnes vulnérables telles que les femmes enceintes et les personnes âgées"*, a dénoncé un jeune homme visiblement insatisfait.

Cette opération prévue pour durer quinze jours, s'achèvera le 29 juin prochain. Il faut également rappeler qu'elle vise à élaguer de la liste, les personnes décédées. Toute personne désireuse de se faire enrôler doit être munie de pièces justifiant sa nationalité gabonaise. A savoir, la Carte nationale d'identité, le passeport, l'acte de naissance ou encore le certificat de nationalité pour les Gabonais naturalisés.

## La Semaine

## En dépit du petit flou !

**LE** fait d'avoir enregistré plusieurs jours non ouvrables n'a pas privé la semaine qui vient de s'écouler d'événements. Loin s'en faut. Au contraire, elle en a été riche. Parmi les plus importants, on citera la conférence de presse animée par le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha. Son importance vient de ce qu'elle aura des conséquences sur la suite de la vie politique de notre pays, étant donné qu'elle a porté, de manière générale, sur les préparatifs des prochaines législatives, attendues depuis décembre 2016, mais plusieurs fois reportées. C'est fort de ce qui précède que la présente chronique sera essentiellement consacrée à ces préparatifs. En partant de la sortie du patron de l'Intérieur.

Toutefois, soulignons qu'entre autres événements enregistrés au cours de la semaine qui s'est achevée hier, on note la visite de travail et d'amitié du président centrafricain Faustin Archange Touadéra, au cours de laquelle il a eu un tête-à-tête avec son homologue gabonais Ali Bongo Ondimba.

A cela s'ajoutent les déclarations de Guy-Bertrand Mapangou et de Steeve Ndong Essame Ndong, respectivement ministre d'Etat,

Porte-parole du gouvernement et procureur de Libreville. Lesdites sorties étaient relatives aux informations relayées sur la toile et faisant état de la disparition d'une quinzaine d'élèves du CES d'Akébé. Ces infos étaient reprises par la chaîne de télévision TV5. L'un et l'autre sont venus fixer les esprits en confirmant le décès de trois élèves, en condamnant *"l'exploitation politicienne"*, etc. Sur cette question, déplorons le fait que les pouvoirs publics semblent ignorer leurs responsabilités dans ce genre de situation, en oubliant que leur silence prêterait toujours le flan à toute sorte de spéculations.

Notons, en outre, le rebondissement dans la crise qui secoue la justice gabonaise avec le mouvement de grève observé, depuis trois mois, par les greffiers. Ces derniers, réunis au sein du Syndicat national des greffiers (Synagref) ont décidé de durcir leur mouvement. Du coup, et pour paraphraser un confrère, *"le gouvernement se trouve dans l'impasse"*. Pendant ce temps, nos maisons d'arrêt connaissent de plus en plus des mutineries. L'équipe "Issoze Ngondet III" est attendue sur ce dossier. La justice d'un pays ne saurait être bloquée aussi longtemps.

## Des préparatifs des législatives à venir

Comme souligné plus haut, le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, a animé une conférence de presse mercredi dernier. Cet échange entre Lambert-Noël Matha et la presse a essentiellement porté sur les préparatifs des prochaines élections législatives dont on ignore toujours la date.

Au cours de cet événement qui a eu lieu dans les jardins du Delta postal, siège du ministère de l'Intérieur, le patron des lieux a fait le point sur l'état d'avancement des dossiers relevant de son département dans l'organisation dudit scrutin tant attendu. On notera entre autres qu'il a fallu adapter les textes législatifs en vigueur aux Actes de Dialogues relatifs aux élections politiques dans notre pays. C'est ainsi que plusieurs ordonnances ont été prises, en vue de modifier la loi électorale ; de même un nouveau découpage électoral a été effectué, en ce qui concerne les sièges des députés désormais au nombre de 143 ; etc. Toutes les ordonnances prises à l'intersession parlementaire devraient être ratifiées par le Parlement actuellement réduit au seul Sénat.

Soulignons aussi, la détermination des Centres de vote. Toujours dans le même cadre, il a fallu déterminer le nombre des Commissions électorales locales pour l'élection des députés. Celles-ci ont été arrêtées au nombre de 99, dont 18 pour l'Estuaire, 21 dans le Haut-Ogooué, 06 dans le Moyen-Ogooué, 15 dans la Ngounié, 09 dans la Nyanga, 08 dans l'Ogooué-Lolo ; 06 dans l'Ogooué-Maritime et 09 dans le Woleu-Ntem. Naturellement, ce découpage a suscité beaucoup de questions. Tout compte fait, cela n'a pas changé grand-chose...

La principale information sortie de cette conférence de presse est l'annonce de la date du démarrage de l'opération de révision de la liste électorale. Le ministre d'Etat Matha a dit qu'elle était fixée au vendredi 15 juin dernier. Cela d'autant plus que tout était fin prêt à ce niveau. Qu'il s'agisse du matériel ou de la formation des agents enrôleurs. Et depuis vendredi effectivement, l'opération a débuté sur toute l'étendue du territoire. Elle durera 15 jours, donc jusqu'au 29 juin prochain. *"Au terme de la période de révision, a dit le ministre d'Etat, la phase de traitement et la prise en compte d'éventuelles réclamations*

*pourraient faire en sorte que la liste électorale provisoire soit livrée la première quinzaine du mois d'août. Et en définitive, la dernière semaine du même mois, étant entendu que, entre-temps, il y aura une courte révision"*.

Tout ceci a conduit nombre d'acteurs politiques à dire que *"les choses commencent à se préciser enfin"*. Ce d'autant plus que du côté du Centre gabonais des élections (CGE), les choses semblent bouger également. Cette structure a déjà demandé aux formations politiques de lui communiquer la liste de leurs représentants au sein des commissions électorales.

Toutefois, d'aucuns ont relevé, pour le dénoncer, un flou au niveau des dispositions relatives à l'enrôlement. La loi ne précise pas les pièces requises pour se faire enrôler. On se demande d'ailleurs comment, ni le gouvernement, ni les parlementaires n'ont pu voir ce vide. Avec quoi, les citoyens gabonais ayant 18 ans révolus, jouissant de leurs droits civils et politiques vont-ils se faire enrôler ? Là est toute la question. Sans doute que la Cour constitutionnelle sera sollicitée pour clarifier les choses. Pourvu que cela se fasse le plus tôt possible.